

L'atelier Jeunesse

« Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Pour un équilibre numérique au quotidien !



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Aujourd'hui, la réussite des élèves ne se mesure plus uniquement à leurs performances académiques, mais aussi à leur bien-être, en particulier dans le cadre scolaire.

Le Département de la Somme considère la promotion du bien-être des élèves comme un levier essentiel pour favoriser leurs apprentissages et instaurer un climat scolaire serein et sécurisé.

L'importance du bien-être à l'école s'inscrit d'ailleurs dans de nombreux textes juridiques. La Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France dès 1990, ainsi que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, ont affirmé que « l'éducation doit permettre à chacun de développer sa personnalité, de s'insérer dans la vie sociale, d'exercer sa citoyenneté ». Le socle commun et le référentiel de compétences des personnels intègrent également cette notion, tandis que la loi d'orientation de 2013 en fait une condition indispensable à la réussite de tous et à l'amélioration de la qualité de la vie au sein des établissements scolaires.

Le collège est une période charnière dans la scolarité, marquée par d'importants changements pour les élèves. C'est à ce stade qu'il devient essentiel de les accompagner dans l'acquisition d'habitudes équilibrées, notamment face aux défis posés par l'usage des technologies numériques. En effet, une consommation excessive d'écrans peut nuire à la concentration, au sommeil, et aux relations sociales des adolescents.

L'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » est conçu pour aider les collégiens à adopter une approche réfléchie et responsable des écrans. Son objectif est de sensibiliser les élèves aux enjeux liés à l'usage des technologies numériques et de favoriser chez eux une utilisation équilibrée des écrans, afin qu'ils puissent bénéficier des avantages du numérique tout en préservant leur bien-être général.

Objectifs de l'atelier :

- sensibiliser les collégiens aux enjeux d'un usage raisonné des écrans, en mettant en avant les impacts sur la santé et le bien-être ;
- leur fournir des outils concrets pour adopter une gestion équilibrée du temps d'écran, en favorisant des pratiques saines et adaptées à leur quotidien ;
- encourager une utilisation responsable et réfléchie des technologies numériques, en développant leur esprit critique et leur autonomie face aux contenus numériques.

Ce dispositif est ouvert aux collèges publics et privés de la Somme pour les élèves de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, ainsi qu'aux élèves de 4^{ème}, 3^{ème} et 3^{ème} prépa-métiers de l'enseignement professionnel technique ou agricole.

Un atelier s'adresse à une classe entière (30 élèves maximum).

Responsabilité et engagement de l'établissement :

- lors des interventions à la journée, le repas des intervenants devra être pris en charge par l'établissement ;
- l'organisation de la prestation est sous la responsabilité du chef d'établissement, y compris dans l'hypothèse d'une délocalisation de la prestation hors des murs du collège.

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Du bon usage des écrans

En moins d'un quart de siècle, les technologies numériques se sont imposées dans un grand nombre de nos activités et ceci, à tous les âges de la vie. Entre 11 et 14 ans, les jeunes, en France, cumulent chaque jour 8 heures 23 d'écran et ce chiffre grimpe à 10h17 pour la tranche des 15-17 ans (cf. étude réalisée en juillet 2021 par l'institut IPSOS à la demande de l'Union Nationale des Associations Familiales et de l'observatoire du numérique).



Cette surexposition aux écrans est corrélée à une diminution de l'activité physique, à une exposition précoce aux contenus violents et à caractère pornographique et à des troubles relationnels.

Il est donc impératif de mieux connaître ces dangers, de les prévenir et en définitive d'y remédier, sans renier le potentiel éducatif et ludique des outils numériques, en promouvant la un usage raisonné et raisonnable des écrans. C'est l'objectif de cet atelier.

La Compagnie Acaly qui propose des ateliers autour du théâtre de prévention a été sollicitée pour mener à bien cet atelier.

Présentation de la compagnie Acaly



Créée en 1990, la Compagnie Acaly, dont le siège est à Soissons, est une compagnie de théâtre professionnelle qui crée, diffuse et anime des ateliers de théâtre auprès de tous les publics à travers les Hauts-de-France et au-delà. Chaque saison, la compagnie propose 400 représentations, ainsi que l'animation de 5000 heures de cours de théâtre.

Depuis de nombreuses années, la compagnie Acaly intervient dans les établissements scolaires pour présenter des spectacles de théâtre forum autour de thèmes sensibles qui animent le quotidien des adolescents.

Le spectacle « Écran Total » qui sera proposé aux collégiens dans le cadre de cet atelier est un spectacle de théâtre-débat sur le thème de la relation des adolescents aux écrans.

L'objectif recherché n'est pas de diaboliser les écrans mais de mettre en lumière le risque addictif et de donner des pistes pour un usage raisonné.

Format de l'atelier pour une classe de 30 élèves maximum :

1. **Rencontre avec l'équipe éducative du** collège afin de présenter l'ensemble du projet ;
2. **Deux représentations, sur la même journée, du spectacle « Écran Total »**

(2 x 3 classes), suivies d'un débat animé par la compagnie, avec possibilité de co-animation avec l'équipe éducative du collège.

Le spectacle est toujours suivi d'un temps d'échange et s'inspire des expériences de terrain pour coller au plus près à la réalité vécue par les jeunes.

Les thèmes suivants pourront être abordés, le spectacle étant en cours de réécriture afin de mieux refléter la réalité des jeunes :

- Écran et sommeil ;
- Cyberharcèlement ;

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

- Fake news et désinformation ;
- Écran et contenus inappropriés ;
- Écran et risques urbains ;
- Placements de produits et influenceurs ;
- Écran et violence ;
- Intelligence artificielle ;
- Réseaux sociaux et validation sociale ;
- Écran et partage...

3. **Atelier de pratique théâtrale (12h pour une classe) sur deux journées consécutives.**

Animation par un comédien professionnel de séances de pratique théâtrale et création d'un spectacle de 20 minutes qui supposera la confrontation des idées et amènera une réflexion individuelle et collective.

Le théâtre sera support de valorisation pour chacun.

La création fera l'objet d'un temps de présentation aux élèves du collège.

Et après ?

En complément de la représentation du spectacle créé par la classe cible devant les autres élèves du collège pendant le temps scolaire, les établissements auront la possibilité de proposer une représentation supplémentaire du même spectacle devant les familles, dans le cadre de l'appel à projets « **Collèges et familles : prévenir le harcèlement, les discriminations et les addictions aux écrans** » (voir page suivante).

Et si vous souhaitiez, en complément de l'atelier, proposer aux familles une action sur la thématique de l'usage raisonné des écrans ?

Parmi les collèges ayant sollicité un atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! », **les établissements retenus suite au comité technique de sélection des candidatures** auront la possibilité de déposer un projet sur la thématique de l'usage raisonné des écrans dans le cadre de l'**appel à projets « Collèges et familles : prévenir le harcèlement, les discriminations et les addictions aux écrans »**.

Afin de répondre de la façon la plus cohérente possible à la problématique soulevée par cet atelier, il est essentiel **d'associer les parents aux actions menées**. Ainsi, en intégrant les familles à cette démarche de sensibilisation, ce qui est abordé avec les élèves au collège pourra être prolongé à la maison. Les parents seront ainsi sensibilisés, tout comme leurs enfants, aux enjeux liés à l'usage des écrans, permettant ainsi une approche partagée et renforcée de la problématique.

Pour information, l'aide départementale accordée pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Collèges et familles : prévenir le harcèlement, les discriminations et les addictions aux écrans » prendra la forme d'une subvention qui ne pourra pas représenter plus de **90% du montant des dépenses subventionnables**.

Vous trouverez ci-dessous un lien vers la page Internet du Département contenant les **dossiers de présentation et de candidature** de l'appel à projets, ainsi que la **bibliothèque d'idées** dédiée au dispositif, afin de vous aider à monter vos projets.

Attention à bien ouvrir le lien ci-dessous avec le navigateur **Google Chrome** afin que toutes les fonctionnalités soient actives.

[" Bibliothèque d'idées "](#)

Caractéristiques d'un projet et sélection des candidatures

Critères de recevabilité

Public cible

L'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » s'adresse à des classes entières de 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} des collèges publics ou privés de la Somme, ainsi qu'aux élèves de 4^{ème}, 3^{ème} et 3^{ème} prépa-métiers de l'enseignement professionnel technique ou agricole (lycées professionnels, MFR).

Période de réalisation de l'atelier

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire durant l'année scolaire 2025/2026 (entre le mois de septembre 2025 et le mois de mai 2026 au plus tard).

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département, de l'Éducation nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Le comité technique retiendra les projets :

- qui s'appuient sur un état des lieux réalisé au sein de l'établissement ;
- qui s'inscrivent en articulation avec d'autres actions visant au bien-être et au vivre-ensemble menées au sein de l'établissement ;
- dans lesquels sont clairement expliquées la motivation et les attentes, au regard de l'atelier.

Il veille également à ce que les conditions d'accueil d'un atelier soient prévues, notamment :

- la préparation concertée, en amont du projet, entre l'association partenaire et les équipes associées au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d'évaluation ;
- l'implication de l'équipe pédagogique lors des interventions de l'association partenaire.

Si le nombre de candidatures déposées et ayant obtenu un avis favorable dépasse les capacités d'intervention de l'association partenaire, le comité technique favorisera les projets selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. les établissements n'ayant pas bénéficié d'un atelier Cap équilibre dans la thématique « Savoir-être du cybercollégien », l'année scolaire précédente ;
2. les établissements ayant bénéficié d'un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ou d'un atelier « Bien dans notre genre ! » l'année scolaire précédente ;
3. les établissements qui s'engagent à déposer, dans le cadre de la session d'automne de l'appel à projets « Collèges et familles : prévenir le harcèlement, les discriminations et les addictions aux écrans », un projet à destination des parents, dans la thématique de l'usage raisonné des écrans. Ce projet devra être détaillé dans le dossier de candidature de l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » ;
4. les projets destinés aux élèves des classes SEGPA et/ou relevant du dispositif ULIS ainsi que ceux destinés aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} scolarisés dans les MFR et les lycées professionnels techniques et agricoles ;
5. les établissements situés dans une commune de moins de 4 500 habitants et hors Amiens Métropole ;
6. les établissements situés en REP, REP+ ou en territoire éducatif rural ;
7. l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers de candidatures.

Atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! »

Sauf si des places restaient disponibles, une seule candidature par établissement à l'atelier « Cybercollégien : reste maître de ton écran ! » pourra être retenue.

Marche à suivre pour prendre le cap

Modalités de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer, dûment complété et signé par voie électronique, à l'adresse suivante : cboutoille@somme.fr pour le **7 mai 2025 au plus tard**.

Un accusé de réception sera adressé à l'établissement porteur du projet. Le Département s'efforcera d'informer le collège des suites données à la demande dans le mois suivant la date limite de dépôt de dossier.

Toute communication sera envoyée par courriel au porteur du projet. Il est donc primordial que les adresses courriels soient correctement orthographiées et consultées régulièrement. Les transferts de documents (dossiers, bilans...) se font également par voie électronique, sous format dématérialisé. Les pages comportant une signature doivent être envoyées scannées.

Suivi et évaluation du projet

Dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, l'établissement devra transmettre au Département (cboutoille@somme.fr) un bilan qualitatif du projet mis en œuvre.

Un document type sera mis à la disposition des établissements retenus.

Contact

Conseil départemental de la Somme

Caroline BOUTOILLE, chargée de mission développement éducatif
cboutoille@somme.fr - 03 22 71 84 08